

SCHÉMA CYCLABLE ET VILLE APAISÉE

Pour améliorer et sécuriser les déplacements de chacun sur l'espace public, qu'il soit automobiliste, cycliste, personne à mobilité réduite ou piéton, la ville de Soustons s'engage dès le début 2025, sur le concept de « ville apaisée », une initiative mise en place par de plus en plus de communes en France.

Cette mesure vise à **réduire les vitesses de circulation sur des parcours sécurisés** où chacun peut se déplacer en toute tranquillité, **en créant un maillage cyclable communal** appelé "**Schéma Cyclable Local**", offrant de possibles connexions des quartiers avec le centre-ville.

Ce concept **vient renforcer tous les aménagements déjà réalisés*** et **asseoir durablement Soustons, comme une ville apaisée, à vivre en toute sécurité.**



(*Aménagement du rond-point de Quina, création de la zone piétonne le long de la route de St Geours de Maremne, création d'une zone de rencontre 20km/h lors de l'aménagement de la rue Daste, aménagement d'une voie douce Est/Ouest connectant l'étang de Soustons au parc de la Pandelle par l'arrière du collège, la rue du lavoir et la rue du 19 mars 1962).



À L'ÉCOUTE DE LA PRATIQUE DES SOUSTONNAIS

Aujourd'hui, le vélo n'est plus seulement un objet de loisir ou d'activité sportive, **il est devenu un mode de déplacement à part entière, une alternative très efficace sur les courtes et les moyennes distances.** Il est aussi **un gage d'intérêt économique** (300 à 500 € d'économies par mois par rapport à la voiture), **environnemental** (amélioration de la qualité de l'air et réduction des nuisances sonores) **et source de bienfait en termes de santé publique** (40% de risques cardiovasculaires et de cancer en moins).

À Soustons, nous avons **la chance d'avoir un territoire propice à l'utilisation du vélo.** Le climat y est favorable durant une grande partie de l'année, la topographie est peu accidentée, les trajets domicile-travail souvent courts et les nombreux services et équipements sont répartis sur l'ensemble de la ville. Tout est donc réuni pour que les Soustonnaises et les Soustonnais adoptent, s'ils le souhaitent, des alternatives douces (à vélo ou à pied) à leurs déplacements. **Encore faut-il que ces trajets soient sécurisés aussi bien sur des voies dédiées, que sur des espaces partagés avec les voitures !**

Face à ce contexte, **la ville de Soustons est convaincue que l'utilisation du vélo est source d'intérêt collectif.** Avant de se lancer dans la promotion de son usage quotidien, elle a voulu au préalable **consulter ses habitants afin de cerner au mieux leurs attentes.**



Aussi, **une enquête en ligne, menée auprès des Soustonnais de tout âge en mars 2023,** et intitulée « Le vélo : une alternative crédible à la voiture pour les déplacements du quotidien » **a permis de dresser un état des lieux de l'utilisation du vélo sur la commune.** Elle a aidé à recueillir des informations sur les habitudes de déplacement, les itinéraires fréquentés et les attentes des Soustonnais sur de nombreux trajets vélo. Elle montre, entre autres, que **la sécurité des cyclistes est le principal frein à l'usage du vélo.**

Dans la foulée, **un questionnaire spécifique a été adressé, via les familles, à tous les enfants soustonnais de 6 à 16 ans.** Cette enquête a révélé qu'ils possédaient quasiment tous un vélo, ou à défaut une trottinette, qu'ils l'utilisaient pour 78% d'entre eux, pour des déplacements de proximité, pour se rendre à leurs activités extra-scolaires, sur la plaine de l'Isle Verte, pour aller à l'école, à la Médiathèque, au centre de loisirs, ou se balader, le plus souvent accompagné d'un adulte (78 % également).

Le retour de ces questionnaires a clairement identifié un périmètre prioritaire et fortement utilisé, situé en

centre-ville, entre la Pointe des Vergnes et le parc de la Pandelle. Cet espace très fréquenté est **défini comme zone prioritaire à la modération des vitesses et à la priorisation des actions** (besoins de parkings à vélos).

Une fois le pouls de la population et des usagers pris en compte, **Mme le Maire, accompagnée d'une délégation d'élus municipaux et de techniciens « mobilités » de MACS, a organisé, in situ et à vélo, une "visite exploratoire" en cœur de ville,** pour évaluer l'offre cyclable, en visitant les principaux axes identifiés par les répondants.

Enfin, **en juin et octobre 2023, deux "ateliers-débats" ont été ouverts aux habitants** (sur inscription). Ils ont permis de travailler de manière collaborative et ludique sur le réseau cyclable et les voies de circulation, à l'aide de cartes.

Ces échanges ont mis en lumière des problématiques locales de sécurité, de saisonnalité du trafic, et identifié les continuités cyclables manquantes.

Guidée par cette concertation, la ville de Soustons **a décidé de commencer à améliorer les conditions de circulation.**



7 AU 23 MARS 2023
Enquêtes en ligne



31 MARS 2023
Visite exploratoire à vélo



24 MAI 2023
Atelier/débat n°1



5 OCTOBRE 2023
Réunion Comité de pilotage n°1



29 NOVEMBRE 2023
Atelier/débat n°2



L'enquête auprès des 6/16 ans a révélé qu'ils possédaient quasiment tous un vélo, ou à défaut une trottinette, qu'ils l'utilisaient pour 78% d'entre eux, pour des déplacements de proximité



C'est ainsi qu'elle veut déployer, dès janvier 2025, le dispositif de "ville apaisée", dispositif qui s'engage sur un plan de modération des vitesses et qui vise à favoriser une meilleure cohabitation entre les usagers.

Dans un second temps et pour répondre aux nouvelles "lignes de désir" exprimées par les habitants, la ville de Soustons va engager les études nécessaires avec ses partenaires pour rendre cyclable l'axe Quina-Cramat et permettre les traversées des routes départementales qui mènent aux quartiers Hardy et Costemale.



PAROLES D'ÉLUE



FRÉDÉRIQUE CHARPENEL
Maire
de Soustons



Soustons va devenir « une ville 30 » en 2025. Quelles motivations ont guidé cette décision ?

Quand je parle au quotidien avec des familles, beaucoup m'interpellent sur leurs craintes de laisser leurs enfants partir en vélo. Parallèlement, je reçois aussi beaucoup de courriers qui me font part de vitesses excessives. Alors quand on commence à travailler sur un schéma cyclable pour notre ville, s'appuyant sur nos pistes cyclables existantes, très vite le concept de « ville apaisée » s'est imposé à nous. Ce concept offre deux avantages, celui de permettre à tous de circuler mieux, que l'on soit automobiliste, cycliste ou piéton et celui de mieux vivre ensemble sur un même espace.

Est-ce que vous pensez sincèrement que cela va être facile de rouler à 30 km/h ?

Je m'y entraîne moi-même depuis que ce concept nous a été présenté. Ce ne sera pas facile ! On a tous l'habitude de circuler plus vite

malheureusement. Cela change notre manière de conduire. Je circule aujourd'hui à 37 km/h là où, assez facilement, j'étais à 50 km/h avant. Je respire mais j'ai encore quelques efforts à faire... (rires).

Comment embarquer et accompagner le plus grand nombre dans cette nouvelle aventure ?

Avec mon équipe municipale, nous avons souhaité déployer ce concept à travers une démarche fédératrice autour du « vivre ensemble », du « circuler ensemble ». Nous sommes à Soustons, une ville qu'on nous envie pour son bien-être. S'embarquer pour une « ville apaisée », c'est en réalité profiter encore plus de l'environnement qui nous entoure, c'est prendre une grande respiration. Nous pouvons quelque peu modifier nos habitudes. Participer au concept de « ville apaisée », c'est aussi décider de partir de chez soi 45 secondes en avance pour amener ses enfants ou petits-enfants à l'école, pour avoir une conduite "apaisée" sur le chemin. Je pense que ces 45 secondes d'anticipation en valent la peine !



22 JANVIER 2024

Réunion Comité de pilotage n°2



12 JUIN 2024

Comité de pilotage de restitution



JUILLET 2024

Lancement de création de la campagne de communication



2 DÉCEMBRE 2024

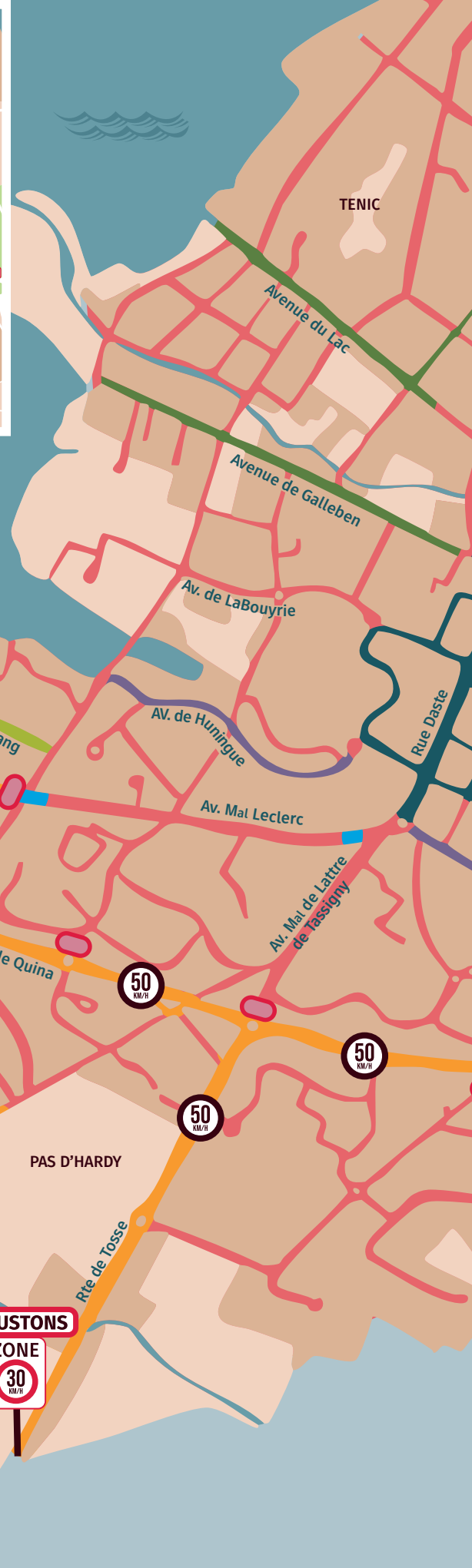
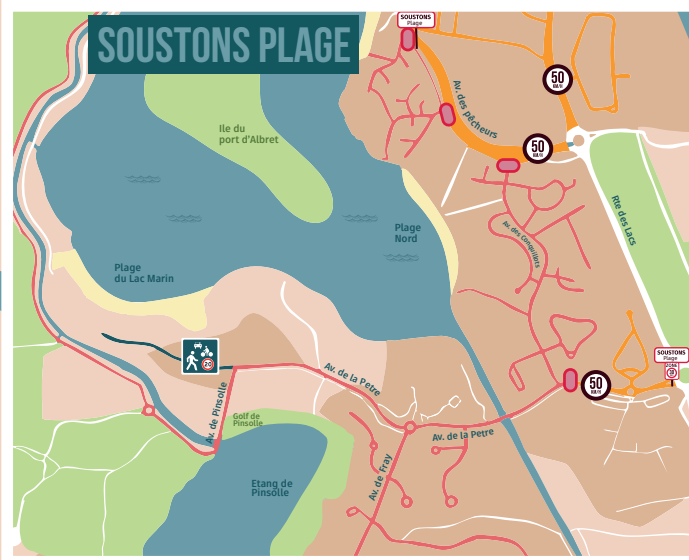
Réunion publique « Schéma Cyclable Local et Ville apaisée »



JANVIER 2025

Lancement de la campagne de communication et mise en place du concept « ville apaisée »

SOUSTONS PLAGE



SOUSTONS

50
KM/H

Av. du Port d'Albret

50
KM/H50
KM/H50
KM/H

Av. de Quina

50
KM/H50
KM/H50
KM/HEntrée de ville
"Ville 30 km/h"

Zone 30 km/h

Axe maintenu à
50km/h (dans la
ville à 30km/h)Zone de rencontre
cœur de ville
étendue en 2026Porte
zone 30 km/hPlateau traversant
existant 30km/h

Vélorue



Chaucidou

Double sens
cycliste

PAS D'HARDY

SOUSTONS



LEXIQUE DE CIRCULATION DANS UNE « VILLE APAISÉE »

A comme Apaisée

Le concept de « ville apaisée » repose sur un principe de limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre, avec des voies structurantes maintenues à 50 km/h et une zone de rencontre à 20 km/h, en hyper-centre.



C comme Chaucidou

Chaussée à voie centrale banalisée sans marquage axial et entourée de deux couloirs. Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements appelés « rives ».

Les véhicules se déplacent sur la rive lorsqu'ils sont amenés à se croiser, ou se rangent derrière le cycliste.

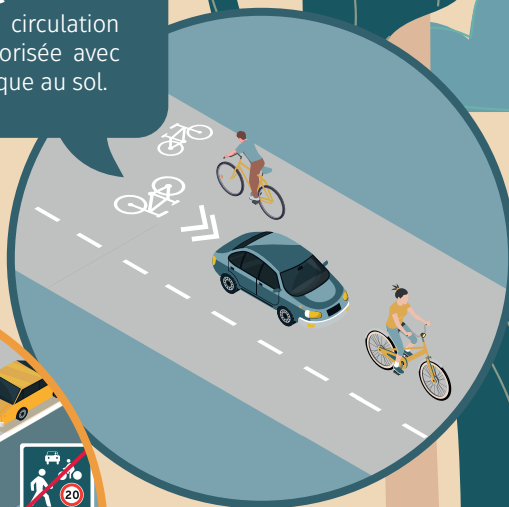


P comme Porte Zone 30

Marquage au sol à partir duquel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie. La vitesse maximale autorisée est de 30 kilomètres par heure pour tous les véhicules.

V comme Vélorue

Voie sur laquelle la circulation des cyclistes est favorisée avec un marquage spécifique au sol.



Z comme Zone de rencontre

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons sont autorisés à traverser la chaussée à n'importe quel endroit et bénéficient de la priorité sur les véhicules (exemple rue Daste ou future place des arènes).



D comme Double sens cyclable

Voie de circulation sur laquelle les cyclistes peuvent remonter en sens interdit.



« SOUSTONS, VILLE APAISÉE », MODE D'EMPLOI

Le concept de ville apaisée à Soustons repose sur un principe de limitation de la vitesse à 30 km/h dans le centre, avec des voies structurantes maintenues à 50 km/h, et une zone de rencontre à 20km/h, en hyper-centre.

Les panneaux "zone 30", placés à chaque entrée de ville, vont indiquer cette limitation. Cependant des tronçons à 50 km/h seront maintenus sur les routes menant à Azur, Magescq, Saint-Geours-de-Maremne, Vieux-Boucau, mais aussi sur l'avenue de l'Espérance, la route de l'Étang d'Hardy, et l'avenue de Quina et de Cramat. Ces sections seront signalées au sol par des marquages distinctifs « 50 ».

Sur les rues à sens unique (rue Daste, allée du Parc, rue Emile Nougaro) les double-sens cyclables deviendront possibles.

Des aménagements spécifiques sécuriseront les itinéraires majeurs, avec des carrefours aménagés (comme au rond-point de Quina), des **chaucidou**s (chaussées à voie centrale banalisée), des **vélorues** et des zones de rencontres.

Les **chaucidou**s seront d'abord installés sur l'avenue de Huningue, rue de Moscou, de Pontneau, et sur la route de Mora. Les **vélorues** seront aménagées sur plusieurs avenues, notamment l'avenue du Gay, ou la route de Labagnère par exemple.

En 2025, de nouveaux stationnements vélos seront créés à travers la ville, près des écoles et de la plaine de l'Isle Verte (arceaux vélos, abris couverts).

“ Les panneaux “zone 30 km/h” vont indiquer cette limitation, cependant des tronçons 50 km/h seront maintenus



LA « VILLE APAISÉE », UN PROJET PÉDAGOGIQUE COLLECTIF

Dans les prochaines semaines, la mise en œuvre sur l'espace public du concept de « ville apaisée » sera accompagnée d'une campagne de communication, d'information et de sensibilisation déployée sur l'ensemble du territoire communal, à partir de visuels et de messages pédagogiques et positifs.

Les messages nous invitent à nous déplacer avec plus de bienveillance et de sérénité. Ce seront **31 visuels qui seront déployés** au final, à la fois sur des panneaux signalétiques aux endroits des « zones 30 » concernées, sur les grands axes et sur les 7 panneaux d'affichage public habituels.

Il y aura 3 types de panneaux :

- un qui rappelle la nouvelle limitation à 30km/h,
- un à proximité des écoles orienté sur la protection des enfants,
- un sur les axes principaux qui promeut le partage de l'espace.



Les études montrent que 90 % des piétons survivent à un choc à 30 km/h, contre seulement 20 % à 50 km/h.



UNE ACTION SUR LE LONG TERME BASÉE SUR LA PÉDAGOGIE

Pour accompagner le concept de « ville apaisée », **des actions éducatives sont menées, notamment auprès des enfants de CM1 et CM2 dans le cadre de la pause méridienne à l'école.** D'autre part, les enfants du CMJ ont souhaité devenir les ambassadeurs de ce concept.

Une campagne de communication sera diffusée dans les bâtiments publics et les commerces partenaires. **Les affiches, dotées de QR codes, permettront d'accéder à des informations pédagogiques mises en ligne sur le site de la ville.**

Dans l'espace public, des panneaux sensibiliseront à la réduction de la vitesse. Près des écoles, des messages spécifiques, tels que "À Soustons, nous

prenons soin des enfants", rappelleront l'importance de cette démarche.

Tous les acteurs de l'aménagement de Soustons, publics ou privés, seront sensibilisés pour intégrer les pratiques cyclables dans les nouveaux aménagements. Les travaux récents de la rue Daste, de la rue du Lavoir et de l'avenue de Lattre Tassigny, avec leurs aménagements cyclables, en sont des exemples concrets.

Enfin, **des comptages de vitesse avant et après l'application de la "ville à 30", permettront d'évaluer l'efficacité du dispositif.** Des aménagements supplémentaires seront réalisés si nécessaire pour atteindre les objectifs.

Les avantages de la ville à 30km/h

La nouvelle réglementation des vitesses vise à ajuster les vitesses pratiquées et à réduire les excès, comme le montrent les premiers relevés. **L'objectif est une réduction de 20 % de la vitesse moyenne,** impactant peu les temps de trajet des automobilistes tout en améliorant la sécurité des modes doux. Les études montrent que **90 % des piétons survivent à un choc à 30 km/h, contre seulement 20 % à 50 km/h.**



EN SAVOIR PLUS SUR LE CONCEPT DE « VILLE APAISÉE »



www.mairie-soustons.fr